

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20141106-2014_B403-DE
Date de télétransmission : 13/11/2014
Date de réception préfecture : 13/11/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B403

OBJET : Politique culturelle et sportive - Sports - Subvention 2012 relative au Projet de Développement des Activités Sportives (PRODAS) - Solde sur le budget 2014

Le 6 novembre 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 31 octobre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron

Excusé(s) avec pouvoir :

FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à FREGEAC Olivier – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à LAGIER Robert – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque, donne pouvoir à MEÏ Roger

Excusé(s) :

ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde

Monsieur Hervé FABRE-AUBRESPY donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 6 NOVEMBRE 2014

Rapporteur : Hervé FABRE-AUBRESPY

Politique publique : Politique culturelle et sportive

Thématique : Sports

Objet : Subvention 2012 relative au Projet de Développement des Activités Sportives (PRODAS) – Solde sur le budget 2014

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique sportive, le Conseil de Communauté du 24 juin 2010 a autorisé la création d'un dispositif relatif au Projet de Développement des Activités Physiques et Sportives (PRODAS).

Compte tenu des règles de la comptabilité publique et du guichet unique de la CPA, le solde des subventions est versé en fin d'année au vu des dépenses réelles.

Il vous est donc proposé de valider le solde d'une subvention allouée en 2012 sur le budget 2014 pour un montant total de 480 €.

Exposé des motifs :

Dans le cadre de sa politique sportive, le Conseil de Communauté du 24 juin 2010 a autorisé la création d'un dispositif relatif au Développement des Activités Physiques et Sportives (PRODAS).

Ajusté annuellement dans le cadre de l'élaboration du Budget Primitif, ce fonds d'intervention qui intéresse des demandes associatives toujours plus nombreuses retrace au moment de leur réalisation des dépenses relatives au chapitre 65.

Une subvention accordée en cours d'exercice 2012 n'a pu, au regard des conditions suspensives qui y sont liées, être mandatée avant la fin de l'exercice comptable.

Avec la mise en œuvre du Guichet Unique destiné notamment à rationaliser et encadrer les interventions de la CPA en direction des associations sur ce chapitre 65, la délibération du 8 avril 2005 institue le principe du versement du solde de la subvention (30% du montant délibéré) au vu des dépenses réelles.

Or, il s'avère que l'association « Animations Activités Adaptées » n'a pu fournir de comptes certifiés par ses instances avant la clôture de l'exercice 2012, pour permettre le versement du solde.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est proposé de bien vouloir donner votre avis afin d'imputer sur le chapitre 65 la dépense du dispositif PRODAS mentionnée dans le tableau ci-dessous au compte nature 6574, pour un montant total de 480 €.

GU 2012	Délibération	Nom des Bénéficiaires	Objet	Montant Voté	Montant à Solder
00703	N°2012_B143 Bureau du 05/04/2012	ANIMATIONS ACTIVITES ADAPTEES	Actions sportives auprès des Femmes	1 600 €	480 €
Total					480 €

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales;

VU la délibération cadre n°2010_A110 du Conseil communautaire du 24 juin 2010 validant le projet PRODAS ;

VU la délibération n°2012_B143 du Bureau communautaire du 5 avril 2012 relative au dispositif PRODAS ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions aux associations, aux personnes morales (privées et publiques) et personnes physiques et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;

VU l'avis de la Commission Sport et Équipements Sportifs en date du 23 octobre 2014;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement du solde de 480 € à l'association « Animations Activités Adaptées » ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents y afférents ;
- **DIRE QUE** sera imputée sur le chapitre 65 compte nature 6574, la dépense de 480 € correspondant à une subvention du dispositif pour le Projet de Développement des Activités Physiques et Sportives attribuée en 2012 qui présente les disponibilités nécessaires dans le cadre du budget 2014.

OBJET : Politique culturelle et sportive - Sports - Subvention 2012 relative au Projet de Développement des Activités Sportives (PRODAS) - Solde sur le budget 2014

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée par la délibération n°2014_A184 du 14 octobre 2014 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



13 NOV. 2014